
L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf février à 18h30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la Commune de SEBOURG, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Bruno CELLIER, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Date de convocation du Conseil d'Administration : 13.02.2024

PRESENTES : Bruno CELLIER - Martine BAURIN - Christiane DENORME - Brigitte HARLAUX - Claudie DURIEUX - Jeannine FLAMENT - Catherine TONDREAU - Dominique BUSSIGNIES - Thomas HALLUIN - Florence LIENARD - Martine BASSEZ - Nathalie AUGAIT –

Absent.e.s : Sylvie GUILLEMIN - Marcel PATOU

Secrétaire de séance : Thomas HALLUIN

<u>OBJET : aide exceptionnelle</u>

M. le Président explique qu'il a reçu par délibération de l'Assemblée du CCAS, en date du 02 avril 2021, la délégation pour secours exceptionnels soit la possibilité d'aider, en urgence, les personnes dans le besoin, sans obligatoirement réunir le CCAS, (mais tout en lui rendant compte à la réunion suivante), ce à hauteur de 250 euros en aide remboursable et 250 euros en aide non remboursable.

Me Baurin explique alors qu'elle a reçu dernièrement Me [RGPD : donnée privée occultée], domiciliée [RGPD : donnée privée occultée], qui était dans le besoin, et le temps que ses autres demandes d'aides se débloquent, cette dernière a reçu 250 – deux cent cinquante - euros provenant de la régie 310, tenue par Me Durieux, dans le cadre de cette aide, ici alimentaire, non remboursable, ponctuelle et urgente, ce après examen de sa demande et sur pièces justificatives.

Après discussions et vote, l'Assemblée valide, à l'unanimité, cette dépense qui sera régularisée par le biais de la régie 310 au BP 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, devant le Tribunal Administratif de Lille.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Publié sur le site Internet le 22.02.2024
Envoyé et reçu au contrôle de légalité le
21.02.2024 Numéro unique de
télétransmission ID 059-265905596-
20240219-240221_D1612VD-DE

Le Secrétaire,
Thomas Halluin



Le Président,
Bruno CELLIER